



# RÈGLEMENT DU JEU 100% GAGNANT

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société CEWE SAS, Société par actions simplifiée au capital de 1.100.000 euros, ayant son siège social Tour Equinox – 21 Allées de l'Europe – 92110 CLICHY, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 325 695 260, (ci-après la « société organisatrice ») et représentée aux fins des présentes par Laurence Courtinat-Vernon,

Organise du 03/01/2022 au 30/01/2022 (inclus), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu 100% gagnant » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est organisé sous forme d'instant 100% gagnant.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft. Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu 100% gagnant se déroule exclusivement sur internet via l'URL <https://story.tl/cewe-offre-decouverte> aux dates indiquées dans l'article 1.

Cette URL est accessible depuis différents sites de partenaires éditoriaux, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...).

La participation au Jeu s'effectue de la manière suivante :

- Pour participer au Jeu 100% gagnant, l'internaute doit remplir le formulaire du jeu en renseignant les informations demandées.
- Il est autorisé qu'une seule participation par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique – durant toute la période du jeu.



## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les lots sont attribués à tous les participants ayant validé leur gain et leur participation. Pour gagner la dotation, il faut participer au jeu de grattage proposé.

La société organisatrice a décidé que tous les instants seront gagnants et chaque participation générera une offre découverte.

Chaque gagnant sera contacté directement par eMail, par la Société dans un délai de 15 jours maximum afin de lui communiquer son code « offre découverte » d'une valeur de 5, 10 ou 15 euros TTC.

Si le participant ne reçoit pas par eMail son code offre dans un délai de 15 jours, il devra contacter le Service client CEWE au [08 25 68 68 07](tel:0825686807) (0,15€/min TTC + prix d'appel), disponible 7 jours sur 7 de 9h à 22h (sauf jours fériés), dans un délai de 4 semaines maximum.

## ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot pendant la période du jeu.

Liste des lots :

- 7500 bons « offre découverte » d'une valeur unitaire de 5, 10 ou 15 euros TTC

Offre découverte valable sur la gamme LIVRE PHOTO CEWE à partir du format A4. Sont exclus les formats Mini, Petit, A5 panorama, Carré, Livre photo Bébé, Pure.

Offre valable jusqu'au 06/03/2022, une seule fois par foyer, hors frais de traitement et d'envoi. Utilisable sur le site [www.cewe.fr](http://www.cewe.fr), sur le logiciel de création CEWE téléchargeable gratuitement ou sur l'application photo CEWE. Offre non cumulable avec toute autre promotion en cours, ni avec la remise PassPhoto.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

## ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.



De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

## **ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS**

Vos données personnelles sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

**Le Délégué à la Protection des Données (DPO) est joignable à l'adresse : Klaus KARCHER, 21 Allées de l'Europe – 92110 CLICHY.**

En remplissant le formulaire et en envoyant les documents requis pour assurer votre participation à notre jeu, vous consentez à ce que nous traitions et collections vos données personnelles. Les données personnelles recueillies sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au jeu.

Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vos données pourront aussi être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve de votre accord.

Vos données personnelles sont transférées à nos services marketing et communication, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu. Ces sous-traitants sont situés dans l'Union Européenne.

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées par les sous-traitants de la Société Organisatrice une fois le jeu arrivé à terme. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Vous pouvez à tout moment consulter notre [politique de confidentialité des données](#) sur notre site.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité,



d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement et de définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour toute réclamation, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet en vous connectant au site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Outre votre droit de réclamation auprès de la CNIL, vous pouvez sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant :

CEWE SAS  
21, Allées de l'Europe - Equinox  
92110 CLICHY  
[protectiondesdonnees@cewe.fr](mailto:protectiondesdonnees@cewe.fr)

## **ARTICLE 9 – RESPONSABILITES**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

## **ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**



Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

## **ARTICLE 11 – DONNEES PERSONNELLES**

La société organisatrice, son agence prestataire Breakers Agency et le prestataire technique qui gère le Jeu la Société Krash Studio, mettent en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. La société organisatrice est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou achat (client).

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Vous pouvez à tout moment consulter notre [politique de confidentialité des données](#) sur notre site. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et du Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement et de définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour toute réclamation, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet en vous connectant au site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Outre votre droit de réclamation auprès de la CNIL, vous pouvez sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant :

CEWE SAS  
21, Allées de l'Europe - Equinox  
92110 CLICHY  
[protectiondesdonnees@cewe.fr](mailto:protectiondesdonnees@cewe.fr)



## **ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice. La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu.